

Pose des RTT dans la CNN66

Par cuillère, le 15/09/2023 à 08:58

Bonjour,

Il y a t'il des règles spécifiques à la pose des rtt dans la convention 66 ?

Je m'explique : j'ai 18 jours de RTT par an et 30 jours de congés annuels. Ces derniers se posent sur une semaine ouvree.

Récemment, j'ai posé une semaine en posant du lundi au jeudi en congés annuel et le vendredi en RTT (pour que ne me soit pas décompte le samedi).

On m'indique que cela est interdit : où se retrouvent ces règles ?

Merci par avance

Par P.M., le 15/09/2023 à 09:16

Bonjour,

Cela peut se trouver dans l'Accord RTT...

[quote]

RTT et congés payés peuvent-ils être accolés?

Accoler des RTT et des congés payés est une tentation forte pour de nombreux salariés. Ceux-ci pourront enchaîner RTT et congés payés uniquement si cette possibilité est prévue par un accord collectif.

S'ils sont informés d'un cas de non-respect des dispositions prévues par l'accord collectif, les représentants du personnel sont fondés à intervenir. Si un recours amiable auprès de l'employeur est préférable dans un premier temps, la saisine de l'inspection du travail ou du conseil de prud'hommes dont relève l'entreprise pourra dans un second temps être envisagée, en cas d'échec du recours amiable initial.

[/quote]

Extrait de ce dossier...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Representants du Personnel				